

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 AVRIL 2023

DELIBERATION 2023_047

Objet : Tarification des visites guidées de la brasserie 3 Monts

Séance du mardi quatre avril deux mille vingt trois à dix-huit heures trente

Présents (58) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Nathalie BAUCHART - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Jacques NUNS - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHEN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPART - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Albert PIETERSOONE (Suppléant) - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Marie-Madeleine CAMPAGNE - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Virginie DELESTRE - Cindy SCHRAEN - Eric SMAL - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

Procurations (22) :

Brigitte GALLI à Christophe LEGROIS – Gaëlle LEFEVRE à Marjorie VANDENBERGHE – Gilles DEVIENNE à Jérôme DARQUES – Sophie SPATOLA à Arnaud DEVILLEZ – Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER – Maxime DEPLANCKE à Dominique WALBROU – Régis DUQUENOY à Carole DELAIRE – Luc VAN INGHELANDT à Philippe MASQUELIER – Caroline LANDTSHEERE à Jean-Luc DEBERT – Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Audrey SCHERRIER – Jean-Pierre BAILLEUL à Valentin BELLEVAL – Florence BRISBART à Michel DUHOO – Gaël DUHAMEL à Elise DORMION-ROUSSEZ – Céline SAUZEAU à Philippe GRIMBER – Catherine DEPELCHIN à Didier TIBERGHEN – Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER – Fabrice DELANNOY à Joël DEVOS – Céline INGELAERE à César STORET – Jean-Luc BARET à Jean-Pierre BATAILLE – Dorothee DEBRUYNE à Mark MAZIERES – Jean-Paul SALOME à Cindy SCHRAEN – Laurence BARROIS à Bernadette POPELIER

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 80

Secrétaire de séance : Bernard DENTENER

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 AVRIL 2023

DELIBERATION 2023_047

Objet : Tarification des visites guidées de la brasserie 3 Monts

Depuis 2019, la Brasserie « 3 Monts » de Saint-Sylvestre-Cappel fait l'objet d'une exploitation touristique.

L'Office de Tourisme est autorisé à organiser des visites de groupes et d'individuels regroupés sur le site de la Brasserie, sis au 121 route de la Chapelle à Saint Sylvestre Cappel. Pour des mesures de sécurité et de faisabilité, l'effectif des groupes de visiteurs ne doit pas excéder 20 personnes (accompagnateurs en sus) et doit être constitué d'au minimum 5 personnes.

La Brasserie « 3 Monts » prend en charge les EPI pour chaque visiteur ainsi que la dégustation. Les visites se termineront par l'espace commercial de vente directe.

Les recettes générées par ces visites seront en intégralité collectées par l'Office de Tourisme Destination Cœur de Flandre.

Vu les articles L. 2221-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales portant sur la création de régie autonome gérant un service public administratif (SPA) ;

Vu les articles R. 2221-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales portant sur les règles générales et d'organisation de la régie ;

Vu la délibération n° 2017/152 du conseil de communauté de la CCFI en date du 19 octobre 2017 portant sur l'instauration technique de la régie avec autonomie financière gérant un service public administratif dans le cadre de l'Office de Tourisme Intercommunal et adoptant également les statuts de la régie ;

Vu l'article L. 211-1 du Code du tourisme, portant sur les activités commerciales des régies SPA ;

Vu l'article 3 des statuts de la régie, portant sur les missions de l'Office de Tourisme Cœur de Flandre ;

Considérant les différents coûts inhérents à la mise en place des visites guidées ;

Vu l'avis favorable émis par le Conseil d'exploitation de l'Office du tourisme en date du 20 mars 2023 ;

Il vous est proposé :

- d'adopter les nouveaux tarifs des prix des visites guidées de la Brasserie « 3 Monts », qui comprend l'accès à la brasserie ainsi que deux dégustations :
 - Tarif adulte : 8 €
 - Tarif enfant de 6 à 18 ans : 4 €
 - Tarif dans le cadre d'évènements spéciaux est fixé à 12,50 €
 - Gratuité pour les accompagnateurs des groupes
 - Gratuité dans le cadre d'évènements spécifiques auxquels la Brasserie 3 Monts et l'Office de Tourisme souhaitent participer : Portes ouvertes, Journées du Patrimoine, Journée Nationales des Portes Ouvertes Entreprises et Entreprises du Patrimoine vivant.

Vote :

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le secrétaire de séance

Bernard BENTENER



Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 4 avril 2023,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEFAYE

